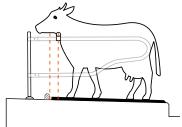


Les queues en allée de circulation à quoi cela est-il dû?

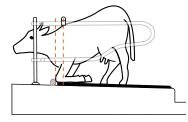
Que ce soit en logette surélevée ou en logette creuse, les animaux placent la queue souvent à l'extérieur de la logette parce qu'ils se sont couchés trop en arrière. Et cela malgré le fait que l'on essaie de donner toujours plus de liberté aux animaux (barre au garrot le plus en avant et le plus haut possible) pour que la vache soit confortablement debout dans la logette avec les quatre pattes avant de se coucher. Alors pourquoi se couche-t-elle si souvent loin en arrière ? Ce qui compte, c'est la distance entre la barre au garrot et la genouillère ...



Les vaches doivent pouvoir être debout confortablement dans la logette Il en résulte la recommandation générale pour la distance horizontale entre la barre au garrot et le bord arrière de décrochage d'excréments de 160 – 170 cm¹).

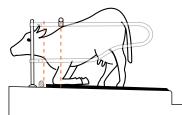


Distance entre la barre au garrot et la genouillère souvent trop faible Lors du coucher, l'articulation du carpe de la vache entre en collision avec la genouillère (rigide). La plupart du temps, elle se couche alors trop loin en arrière ou de biais, au plus tard lors du coucher suivant.



Distance minimale entre la barre au garrot et la genouillère : 25 – 30 cm¹⁾

Pour éviter que les vaches n'entrent en collision avec la genouillère en se couchant et ne se placent trop en arrière, il faut prévoir un espace suffisant entre la barre au garrot et la genouillère. Cela ne fonctionne qu'avec une surface de couchage suffisamment longue (> 190 cm). Il est alors possible de se tenir debout avec les pattes arrière dans la logette.



Pour que les couchages soient respectueux des animaux, il faudrait envisager à long terme, pour les nouvelles constructions, des longueurs de couchage d'au moins 190 - 200 cm. Des essais pratiques montrent que dans les étables existantes, lorsque les couchages sont trop courts, il est possible de supprimer la genouillère. Dans ce cas, il faut absolument adapter les équipements de réglage individuellement à la nouvelle situation.

1) Source: Landwirtschaftskammer NRW (d'autres recommandations peuvent varier en fonction du fabricant de la stabulation)

